



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## VILLE DE LAMBERSART

### Budget 2019

#### INTRODUCTION

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités locales rappelle que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».*

Dans ce cadre, les données chiffrées représentent des ordres de grandeur et ne préjugent en rien des décisions qui seront prises par l'assemblée lors du vote du budget 2019.

## **SOMMAIRE**

### **1<sup>ère</sup> PARTIE - Contexte économique et social**

- 1.1 ) La croissance de la zone euro face au changement de politique monétaire de la BCE
- 1.2 ) L'économie française en stagnation
- 1.3 ) Le déficit budgétaire français face aux contraintes des dernières mesures en faveur du pouvoir d'achat
- 1.4 ) La Métropole Européenne de Lille
- 1.5 ) Dispositions de la Loi de Finances 2019

### **2<sup>ème</sup> PARTIE - Tendances budgétaires de la Ville de Lambersart**

#### **2.1 ) Des recettes de fonctionnement limitées**

- 2.1.1 - Un dynamisme des bases d'imposition parmi les plus faibles du secteur
- 2.1.2 - Dotations et fiscalité indirecte

#### **2.2 ) Une maîtrise des dépenses de fonctionnement**

- 2.2.1 - Des dépenses de personnel contenues
- 2.2.2 – Les charges à caractère général
- 2.2.3 - Les autres charges de gestion courante

#### **2.3 ) Un endettement maîtrisé et sécurisé**

- 2.3.1 - Gestion de la dette
- 2.3.2 - Structure de la dette
- 2.3.3 - Evolution des ratios de désendettement

#### **2.4 ) Une politique d'investissement volontariste au profit des lambersartois**

- 2.4.1 – Des dépenses d'investissement
- 2.4.2 - Le financement des investissements

## **1<sup>ère</sup> PARTIE - Contexte économique et social**

### Une croissance économique mondiale sous tension

Après avoir atteint un pic en 2017, la croissance mondiale marque des signes d'essoufflement en 2018 qui sont les prémises d'un ralentissement plus marqué du PIB mondial en 2019 et 2020. Pour l'OCDE, la croissance économique mondiale devrait atteindre 3,7% en 2018 pour chuter ensuite de 0,2 point en 2019 et 2020.

« L'économie mondiale navigue dans des eaux agitées et une accumulation de risques pourrait créer les conditions d'un atterrissage plus rude que prévu » a déclaré la chef économiste de l'OCDE lors de la présentation des prévisions pour 2019 et 2020.

Les principaux risques :

- Une aggravation des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis pourrait peser négativement sur le commerce mondial, attiser l'inflation et peser sur la croissance mondiale.
- Un resserrement des politiques monétaires avec une augmentation des taux d'intérêt rendue nécessaire par la menace d'une reprise de l'inflation et d'une augmentation des salaires en particulier aux États-Unis où le taux de chômage est au plus bas et où bon nombre de secteurs économiques peinent à recruter de la main d'œuvre.

### **1.1) La croissance de la zone euro face au changement de politique monétaire de la BCE**

La tendance économique de la zone euro se traduit par un dynamisme affaibli qui pourrait être fragilisé par le Brexit et la politique budgétaire menée en Italie. Si la zone euro a bénéficié d'un sursaut de la croissance économique en 2017, elle subit aussi une nette décélération de son activité économique en 2018, s'expliquant en très grande partie par un environnement international peu porteur. Se calant sur la tendance de l'économie mondiale, la croissance économique de la zone euro devrait ralentir en 2019 et 2020.

En effet, après s'être nettement modérée en 2018, en passant de 2,5 % en 2017 à 1,9 % en 2018, la croissance de la zone euro reviendrait toutefois vers un rythme supérieur à 1,5 % en 2019.

L'inflation, de 1.7% en 2018, serait de 1,5 % en 2019, effet d'une baisse des prix du pétrole.

Ces réductions de croissance et d'inflation viennent alors que la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé un raidissement de sa politique monétaire.

En effet, après avoir dans un premier temps réduit de 60 à 30 milliards d'euros par mois le rachat d'emprunts sur le marché au 1er janvier 2018, puis acté une nouvelle baisse de 30 à 15 milliards d'euros depuis le 1er octobre 2018, la BCE a interrompu ses achats nets le 1er janvier 2019.

Dans le même temps, elle a décidé de laisser inchangés ses trois taux directeurs au moins jusqu'à l'été 2019 dans l'attente de l'impact de ces mesures sur les économies européennes.

### **1.2) L'économie française en stagnation**

L'économie française devrait à nouveau peu évoluer en 2019. La croissance, revue à 1.5 % en 2018 à la suite des mouvements sociaux de fin d'année, est loin du niveau de 2.3% constaté en 2017.

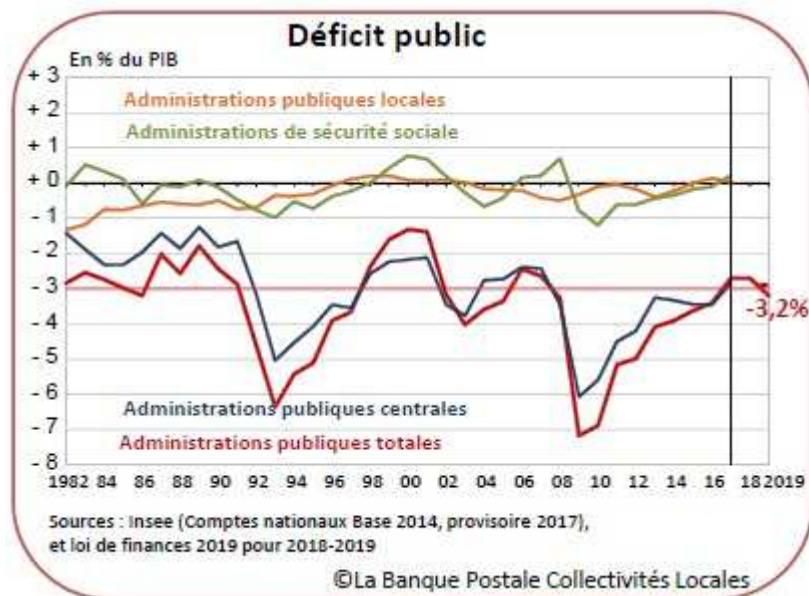
Le taux de chômage de 9,1% en France à la mi-année vient à nouveau de connaître une baisse sur les 3 derniers mois de l'année 2018 selon un rapport DARES publié le 25 janvier dernier (- 38 200 demandeurs d'emploi).

L'Insee prévoit un taux à 8.9% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Toutefois, et c'est une bonne nouvelle pour les ménages, l'inflation estimée en 2018 à 1.9% serait jugulée en 2019 à 1.2%.

### **1.3) Le déficit budgétaire français face aux contraintes des dernières mesures en faveur du pouvoir d'achat**

L'objectif prioritaire du Gouvernement est de réduire très fortement le déficit public par une diminution massive de la dépense publique. Ainsi, il est prévu, sur le quinquennat en cours, une baisse de 5 points de la dette publique, de 3 points de la dépense publique, et d'1 point des prélèvements obligatoires.



En 2018, la dette a continué de progresser, passant de 2 257,8 milliards d'euros à la fin 2017 (soit 98,5% du PIB) à 2 322,3 milliards d'euros au troisième trimestre 2018. Le déficit est annoncé à - 2.7%, respectant toujours le seuil d'endettement possible de 3% autorisé par le traité de Maastricht.

Ce seuil serait toutefois franchi, selon les économistes, après l'annonce des mesures sociales du Gouvernement du dernier trimestre 2018, amenant le déficit public autour de 3.4%.

**Cependant, le gouvernement quant à lui estime que les mesures prises en faveur du pouvoir d'achat et de la réduction de charges aux entreprises ne remettent pas en cause la trajectoire de réduction des déficits.**

Rappelons d'ailleurs que les collectivités locales ne représentent qu'une part marginale de la dette publique et qu'il leur est interdit de clôturer un exercice en déficit. Elles n'empruntent que pour financer des investissements et assurent leurs nombreux services de proximité en respectant l'équilibre de leurs comptes. En revanche, les collectivités représentent une part prépondérante de l'investissement public local et du carnet de commandes des entreprises d'un territoire.

#### **1.4) La Métropole Européenne de Lille**

La Métropole Européenne de Lille est confrontée à un contexte réglementaire particulièrement défavorable. En effet, elle doit faire face à la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, ciblée sur les 322 plus grosses collectivités.

Le mécanisme de cette contribution des collectivités locales repose sur une évolution des dépenses de fonctionnement limitée à +1,3% par an, en contrepartie de la stabilisation de l'enveloppe générale de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

La MEL sera également impactée négativement par la refonte des modalités de calculs de la dotation d'intercommunalité, qui constitue l'une des deux composantes de la DGF.

Dans ce contexte, elle est dans l'obligation dans les années à venir de maîtriser ses dépenses de gestion et de réduire ses charges financières.

La Métropole Européenne de Lille s'appuie, pour ce faire, sur une bonne santé financière, notamment sur une épargne nette de 216 millions d'euros en 2018 et une diminution de son encours de dette de 239 millions d'euros depuis 2014. Cela lui permet d'avoir une capacité de désendettement comprise entre 4 et 5 ans.

Elle a choisi de ne pas augmenter ses taux de fiscalité en 2019, s'appuyant uniquement sur l'évolution de ses bases et sur le dynamisme économique métropolitain.

En parallèle, les dépenses d'administration évolueront de manière modérée entre 2018 et 2023 : +5,7%, soit une évolution de +1,1% /an pendant 5 ans, comparable à l'inflation.

### **1.5) Dispositions de la Loi de Finances 2019**

Le Projet de Loi de Finances 2019 (PLF), présenté en Conseil des Ministres le 24 Septembre 2018, s'inscrit dans la continuité du PLF 2018, intégrant l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise des dépenses demandés à tous les acteurs publics, et ne conduit pas à de grands bouleversements pour les collectivités. Dans l'attente de la refonte de la fiscalité locale, prévue l'an prochain, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont maintenus, à hauteur de 48,2 Milliards d'euros, la deuxième étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages est enclenchée et l'objectif de hausse contenue des dépenses à 1,2 % réaffirmé.

Après 3 années de baisse nette de l'ordre de 9,3 Millions d'euros et une année de stabilisation en 2018 au plan national, la DGF des départements et du bloc communal serait maintenue en 2019 à hauteur de 26,9 Milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal, en faveur des collectivités les plus fragiles.

Le PLF 2019 prévoit une hausse de la péréquation de 180 Millions d'euros, avec une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 90 Millions d'euros chacune. Alors que traditionnellement, le financement de cette progression était réparti entre les variables d'ajustement et les écètements internes à la DGF, le gouvernement propose, pour la deuxième année consécutive, de faire peser la hausse de la péréquation en totalité au sein de la DGF. De la même manière qu'en 2018, cela viendra accentuer les baisses individuelles de dotation pour les communes, malgré la stabilité globale de l'enveloppe de la DGF.

Quant au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), il reste inchangé (1 Milliard d'euros).

Concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), en faveur des communes et EPCI, elle sera maintenue à 2,1 Milliards d'euros (hors Fonds de compensation de la TVA) dont 1,8 Milliards pour le bloc communal et 0,3 Milliards pour les départements.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qui correspond au remboursement aux collectivités d'une partie de la TVA de leurs investissements et, depuis 2016, de leurs dépenses d'entretien des bâtiments, fera l'objet d'une réforme aux fins d'automatisation de la procédure qui sera mise en application en 2020. Pour 2019, le taux reste inchangé à 16.404%.

Par ailleurs, concernant les ressources humaines, la loi de finances pour 2019 confirme l'application du prélèvement à la source (PAS).

La réduction des contrats aidés se confirme également ainsi qu'une réforme du financement de l'apprentissage.

L'exonération des heures supplémentaires sera rétablie. Un dispositif d'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires sera institué à partir du 1er janvier 2019 dans les secteurs privé et public (au lieu de 2020 initialement prévu). Celles-ci bénéficieront également d'une défiscalisation.

Le développement du service civique, dispositif permettant aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans une mission d'intérêt général, se poursuivra grâce au renforcement des moyens qui lui sont alloués.

## **2<sup>ème</sup> PARTIE - Tendances budgétaires de la Ville de Lambersart**

Selon les dernières données publiées par l'INSEE, la Commune de Lambersart fait partie des Villes du secteur à connaître la plus forte baisse de population.

	La Madeleine	Mons en Baroeul	Lambersart	Wattrelos	Marcq en Baroeul	Lille	Croix	Marquette lez Lille	Saint André Lez Lille
Population legale 2010	22 758	22 036	28 870	41 809	39 782	234 058	20 962	9 877	11 505
Population legale 2015	21 724	21 185	27 919	41 492	40 208	237 079	21 535	10 490	12 471
Evolution 2015/2010	-4,54%	-3,86%	-3,29%	-0,76%	1,07%	1,29%	2,73%	6,21%	8,40%

Comme cela a déjà été expliqué dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018, plusieurs facteurs sociologiques justifient cette décroissance démographique malgré un nombre de logements constant. Pour rappel, il s'agit principalement du vieillissement de sa population, amenant nos aînés à vivre seul dans de grandes maisons après le départ de leurs enfants, mais aussi les évolutions de la cellule familiale (divorce, famille recomposée, ...).

Face à ce constat, la Ville est plus que jamais dans l'obligation de mettre en place des mesures pour remédier à cette situation.

La où la plupart des communes voisines réagissent en construisant de nouveaux logements, la Ville se trouve quant à elle dans l'impossibilité d'agir en raison du blocage systématique de ses projets immobiliers.



## 2.1 ) Des recettes de fonctionnement limitées

### 2.1.1 - Un dynamisme des bases d'imposition parmi les plus faibles du secteur

	Wattrelos	Lambersart	Marcq en Baroeul	Mons en Baroeul	La Madeleine	Saint André Lez Lille	Croix	Lille	Marquette lez Lille
Bases nettes TH 2014 (en milliers d'euros)	19 731	<b>25 038</b>	51 305	13 445	22 215	9 663	17 794	215 784	6 050
Bases nettes TH 2017 (en milliers d'euros)	20 072	<b>25 703</b>	52 707	13 961	23 275	10 178	18 933	231 190	6 492
Evolution 2017/2014	1,73%	<b>2,66%</b>	2,73%	3,84%	4,77%	5,33%	6,40%	7,14%	7,31%

### Evolution du produit fiscal hors baisse de taux

Au regard du taux d'inflation constaté en 2018, on estime l'évolution des bases d'imposition à **2.2%** par la loi de finances en 2019.

Cette évolution devrait être de 1.5% en 2020 et en 2021.

A taux constant, le produit fiscal évoluerait donc de la façon suivante :

	2016	2017	2018 (Estim CA)	2019 (Estimation)	2020 (Estimation)
<b>PRODUIT FISCAL</b>	<b>17 142 275</b>	<b>16 952 960</b>	<b>17 838 128</b>	<b>18 230 069</b>	<b>18 503 180</b>

Mais nous ne devons pas négliger le prélèvement SRU à hauteur de 160 691 € en 2018, qui devrait passer à 162 826 € en 2019. Si les efforts suffisants ne sont pas réalisés sur la construction de logements sociaux, celui-ci pourrait être réévalué à plus de 800 000 € par an.

D'ailleurs le bilan de la période triennale 2017 – 2019 sera examiné en 2020 et entraînerait un possible nouvel arrêté de carence, amenant à multiplier par 5 ce prélèvement, voire entraîner une perte de souveraineté sur la délivrance des permis de construire par exemple.

## 2.1.2 - Dotations et fiscalité indirecte

### Evolution des recettes liées à la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2014	2015	2016	2017	2018 (Estim CA)	2019 (Estimation)	2020 (Estimation)
Dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement	4 997 181 €	4 450 360 €	3 912 869 €	3 606 865 €	3 545 312 €	3 544 773 €	3 513 119 €
<i>Evolution annuelle</i>	-208 908 €	-546 821 €	-537 491 €	-306 004 €	-61 553 €	-539 €	-31 654 €
<i>Evolution Cumulée</i>	-208 908 €	-755 729 €	-1 293 220 €	-1 599 224 €	-1 660 777 €	-1 661 316 €	-1 692 970 €

La Ville de Lambersart a connu une nouvelle baisse de la part forfaitaire de sa Dotation Globale de Fonctionnement de 61 553 €. Celle-ci s'explique par la baisse du nombre d'habitants sur la commune. Pour rappel, chaque perte d'habitant coûte à la Ville environ 107 € de dotation de l'Etat.

Au total, depuis la première baisse initiée en 2013, la perte de recettes s'élève à 1 661 316 € soit 14.60% des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel.

### Evolution des recettes liées aux dotations et à la fiscalité indirecte

	2014	2015	2016	2017	2018 (Estim CA)	2019 (Prévision)	2020 (Prévision)
Dotation Globale de Fonctionnement	4 997 181	4 450 360	3 912 869	3 606 865	3 545 312	3 544 773	3 513 119
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	1 237 627	1 248 766	1 261 254	1 295 770	1 313 882	1 328 656	1 340 154
Dotation nationale de péréquation	794 904	727 060	726 874	698 027	663 855	684 921	616 429
Participations	1 121 116	1 072 847	1 253 739	1 038 027	1 082 510	1 082 510	1 082 510
Compensations fiscales versées par l'Etat	814 140	844 823	678 760	621 822	624 155	746 477	753 942
Dotations de solidarité communautaire	341 937	337 242	339 066	340 830	344 701	344 701	344 701
FPIC	351 330	450 433	558 776	492 470	608 000	485 000	485 000
<b>Dotations et fiscalité indirecte</b>	<b>9 658 235</b>	<b>9 131 531</b>	<b>8 727 838</b>	<b>8 093 811</b>	<b>8 182 415</b>	<b>8 217 038</b>	<b>8 135 855</b>
<b>Evolution par année</b>	<b>-526 704</b>	<b>-403 693</b>	<b>-634 027</b>	<b>88 604</b>	<b>34 623</b>	<b>-81 183</b>	
<b>Evolution cumulée 2014 - 2020</b>	<b>-526 704</b>	<b>-930 397</b>	<b>-1 564 424</b>	<b>-1 475 820</b>	<b>-1 441 197</b>	<b>-1 522 380</b>	

Le FPIC a connu une forte évolution, toutefois ponctuelle en 2018, en raison de l'application transitoire de modalités de calcul défavorables aux métropoles ayant connu une fusion, avant de revenir à son montant initial de 2017.

Les autres dotations et participations restent quant à elles relativement stables.

## 2.2) Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Ville	DRF (€)/hab		
	2017	2016	Evol
Marcq en Baroeul	953 €	940 €	13 €
<b>Lambersart</b>	<b>959 €</b>	<b>1 021 €</b>	<b>-62 €</b>
Croix	1 018 €	1 499 €	-481 €
Marquette lez Lille	1 041 €	1 121 €	-80 €
Saint André Lez Lille	1 079 €	1 108 €	-29 €
La Madeleine	1 084 €	986 €	98 €
Mons en Baroeul	1 084 €	1 033 €	51 €
Armentières	1 097 €	1 120 €	-23 €
Loos	1 129 €	1 773 €	-644 €
Halluin	1 149 €	1 310 €	-161 €
Tourcoing	1 193 €	1 218 €	-25 €
Wattrelos	1 295 €	1 226 €	69 €
Villeneuve D'Ascq	1 352 €	1 340 €	12 €
Lille	1 477 €	1 411 €	66 €
Roubaix	1 484 €	1 405 €	79 €
<i>Chiffres DGFIP 2017</i>			

La Commune de Lambersart se situe toujours en 2017 parmi les Villes les moins dépensières sur leur fonctionnement courant. Elle dépense 959 € de dépenses de fonctionnement par habitant contre 1018 € pour la Ville de Croix, 1 084 € pour la Ville de La Madeleine ou encore 1 477 € pour la Ville de Lille.

Il faut aussi rappeler qu'au titre de l'attribution de compensation liée aux charges et produits transférés à l'intercommunalité, la Ville de Lambersart est contributrice, comme 22 autres communes membres sur les 90 qui composent la Métropole, et reverse donc 500 825 € à la MEL en 2019. La ville de Lambersart rembourse à elle seule 25% de ces attributions de compensation négatives.

A contrario 68 communes perçoivent 216.7 millions d'euros au titre de cette dotation.

### 2.2.1 - Des dépenses de personnel contenues

Les charges de personnel (Chap. 012), principales dépenses de fonctionnement, atteignent environ 60 % des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2018.

Ces dépenses de personnel constituent un réel enjeu pour la collectivité et l'attention particulière portée ces dernières années a permis de les maîtriser. Aussi, l'ambition de la Ville est de poursuivre cet effort, malgré les mesures nationales.

	Dépenses	Evolution Moyenne par an			
		Ville		Nationale	
<b>2014</b>	16 572 894 €	1,59%	<b>0,95%</b>	4,5%	<b>2,80%</b>
<b>2015</b>	16 450 813 €	-0,74%		2,5%	
<b>2016</b>	16 727 000 €	1,68%		1,1%	
<b>2017</b>	16 937 431 €	1,26%		3,1%	
<b>2018</b>	17 111 152 €	1,03%			

Source Rapport sur les Finances Publiques Locales 2018 de la Cour des Comptes

Elements de Paie	Montant 2018
Traitement de base	9 074 505,68
NBI	72 233,06
Indemnité de résidence	88 636,60
Indemnité de stage	529,20
SFT	113 295,17
Indemnités Elus	281 780,52
Vacations	959,72
Heures Supplémentaires	174 695,50
Heures Complémentaires	3 228,07
Primes et indemnités	2 472 659,53
Charges Patronales	4 802 117,70
Remboursement de frais	4 411,30

### **L'évolution des dépenses de personnel**

Pour 2019, l'inscription budgétaire est prévue à 17 287 396,86 €, soit une hausse de 1.03 %.

Les actions engagées pour maîtriser ces dépenses d'évolutions de personnel demeurent. Par ailleurs, le contrôle des enveloppes budgétaires pour le recrutement de vacataires et le paiement d'heures supplémentaires se poursuit.

Les principaux facteurs de cette hausse modérée portent sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- La reprise du personnel et des activités de Lambersart Animation qui pèsent sur une année complète ;
- La réactivation en 2019 de l'accord relatif au PPCR des fonctionnaires impliquant la revalorisation des carrières de toutes les catégories ;
- Le coût des élections européennes en 2019 ;
- L'avancement de grade et promotion interne des agents de la Ville.

### **L'évolution des dépenses de personnel par rapport aux décisions de l'Etat :**

Certains facteurs exogènes impacteront la masse salariale :

- Le gel du point du point d'indice depuis le 01/01/2018 est renouvelé pour l'année 2019.
- Le Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) : il s'agit d'un rééquilibrage des primes dans la rémunération des agents publics, avec la transformation d'une partie de leurs primes. Le texte du PPCR comprend donc une première étape de transformation de primes en points d'indice. Cette première étape a déjà été engagée en 2016 et 2017. Il n'y a pas eu d'impact pour l'année 2018 puisque l'application des textes prévue au 01/01/2018 a fait l'objet d'un report au 01/01/2019.
- Le jour de carence a été réintroduit au 1er janvier 2018. Le montant total des retenues effectuées à ce titre est de l'ordre de 14 960 € en 2018. Ce chiffre représente le montant total des déductions opérées sur le régime indemnitaire, le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG et la nouvelle bonification indiciaire (NBI).
- La suppression des cotisations sociales des heures supplémentaires
- La poursuite du non renouvellement de contrats aidés : même si certains contrats aidés ont pu être transformés en Parcours Emploi Compétences (PEC), l'aide de l'Etat aux collectivités pour le recours aux PEC est moins importante. La ville emploie 21 PEC, 2 contrats aidés et 2 contrats d'avenir.

Ces éléments sont indépendants de la politique d'avancement et de recrutement au sein de la collectivité.

➤ Le conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Afin de s'inscrire de façon pérenne dans la démarche de recrutement et de maintien dans l'emploi d'agents bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, la Ville de Lambersart a conventionné avec le FIPHFP. Un des objectifs de cette convention est de maintenir le taux d'emploi légal de 6 % de travailleurs handicapés. Le conventionnement permet de bénéficier d'une enveloppe pour faire face aux dépenses engagées pour le maintien et l'accompagnement dans l'emploi. Le taux de la ville est de 6.03% en 2018.

**L'évolution et la répartition des effectifs**

Au 31 décembre 2018, la Ville de Lambersart compte 418.68 ETP.

La Ville a compté 56.25 % de femmes en 2018. L'âge moyen est de 40 ans.



% d'agents par catégorie		
Catégorie	Moyenne Ville	Moyenne nationale
A	4,77%	9,63%
B	10,16%	14,96%
C	85,07%	75,41%

Pour 2019, 7 départs à la retraite ont été identifiés à ce jour. Les mutations, détachements, fins de contrat ne peuvent pas être anticipés.

Il est difficile aujourd'hui d'établir une prospective en matière de départs à la retraite ; elle ne peut être parfaitement fiable dans la mesure où le départ en retraite relève également d'une décision personnelle de l'agent qui peut prolonger son activité plusieurs années encore s'il le souhaite, jusqu'à atteindre la limite d'âge.

Dans ces conditions, élaborer un schéma pluri annuel de recrutement stable est un exercice compliqué. Une prospective des recrutements est établie chaque année, au moment de la préparation budgétaire, en fonction des départs connus pour l'année suivante. Elle est néanmoins amenée à évoluer en cours d'année en fonction des mouvements au sein du personnel qui n'ont pu être anticipés.

### **Le temps de travail, la rémunération et les avantages en nature**

Il n'est pas prévu d'évolution du temps de travail par rapport à 2018. Le temps de travail annuel des agents est de 1 607 heures.

Le salaire net moyen au 31/12/2018 est de 1 810 euros, contre 1 766 euros en 2017.

Des avantages en nature – véhicules, logements – sont concédés à certains agents municipaux en fonction de la nature de leurs missions, ceci dans le respect de la législation et des délibérations adoptées en conseil municipal.

D'autres avantages (bonification mutuelle santé, restaurant administratif à prix négocié) sont ouverts à tous.

Ces avantages ne sont pas amenés à évoluer en 2019.

Conformément aux textes, une délibération présentera ces avantages en nature lors du prochain conseil municipal

### **Les orientations 2019**

La ville, depuis plusieurs années, a réussi à maintenir ses effectifs et ce malgré certaines contraintes : budgétaires par la baisse des dotations de l'Etat, structurelles comme la réforme des rythmes scolaires ou encore législatives et réglementaires.

Elle suit comme objectif de répondre aux attentes de ses administrés, et de continuer à faire évoluer l'offre de services tout en limitant au maximum le recours aux ressources publiques, dont la première charge de fonctionnement demeure sa masse salariale.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira concrètement en 2019 :

- De poursuivre l'adaptation permanente de l'organisation pour une meilleure efficacité,
- De poursuivre l'anticipation de chaque départ en retraite et l'examen systématique de toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins,

- De privilégier les offres en interne afin de favoriser les mobilités et proposer en priorité les postes aux agents en situation de reclassement médical,

### 2.2.2 – Les charges à caractère général

Année	Estim CA	Evolution du 011	
2014	6 481 222 €	-2,51%	<b>-8,46%</b>
2015	6 089 955 €	-6,04%	
2016	5 877 381 €	-3,49%	
2017	5 567 770 €	-5,27%	
2018 (Estiam CA)	5 932 628 €	6,55%	
2019 (Prévision)	5 932 628 €	0,00%	
2020 (Prévision)	5 932 628 €	0,00%	

Depuis 2014, les charges à caractère général ont baissé de 8.46%.

### 2.2.3 - Les autres charges de gestion courante

Année	Estim CA	Evolution du 65
2014	3 677 818 €	-9,00%
2015	4 195 005 €	14,06%
2016	4 211 274 €	0,39%
2017	4 472 631 €	6,21%
2018 (Estim CA)	4 528 438 €	1,25%
2019 (Prévision)	4 528 438 €	0,00%
2020 (Prévision)	4 528 438 €	0,00%

## 2.3 ) Un endettement maîtrisé et sécurisé

### 2.3.1 - Gestion de la dette



Après avoir emprunté 3 millions d'euros en 2018 pour concourir au financement de l'école Pasteur, la Ville envisage pour l'année 2019 de ne pas avoir recours à l'emprunt et de s'appuyer sur ses excédents cumulés et son autofinancement pour financer les investissements à venir.

### 2.3.2 - Structure de la dette

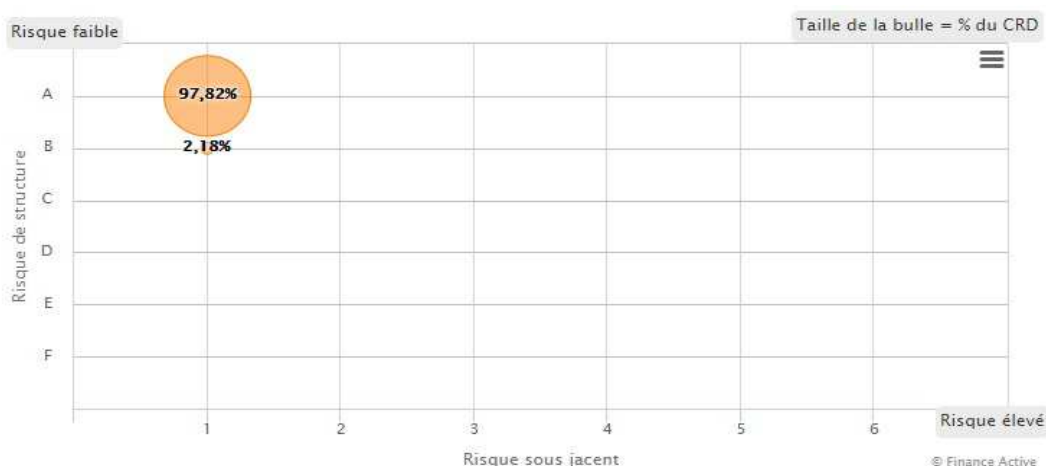
Type de d'emprunt	% d'encours de la dette	Taux moyen
Taux Fixe	41,79%	2,98%
Taux variable	18,20%	0,22%
Taux sur livret A	37,83%	1,35%
Emprunt à barrière	2,18%	4,74%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,90%</b>

Le taux d'emprunt moyen sur l'année 2018 est de 1,90%, encore en baisse et porté par des taux d'euribor et de livret A au plus bas.

Pour rappel, le nouvel emprunt de 3 000 000 € a été conclu à des conditions particulièrement favorables grâce au travail de mise en concurrence entre les 5 grands acteurs du marché.

La Ville a ainsi obtenu un taux fixe de 1.90 %. Aussi, en figeant un taux fixe à ce niveau, Lambersart se prémunie contre des conséquences trop importantes d'une remontée des taux variables.

### Classification Gissler de la dette communale



La classification issue de la « charte Gissler » mesure le risque des instruments financiers en fonction de l'indice servant de référence dans la formule de calcul des intérêts.

L'encours de dette de la Ville est totalement sécurisé, 97.82% de celui-ci est classé en A1.

### 2.3.3 - Evolution des ratios de désendettement

#### Evolution de la dette

Dette (au 01/01/n)	2014	2015	2016	2017	2018 (Estim CA)	2019 (Prévision)	2020 (Prévision)
Annuité	1 078 999	1 322 070	1 302 509	1 296 362 €	1 294 540 €	1 442 122 €	1 436 616 €
Intérêts réels	332 746	366 971	318 339	289 701 €	264 530 €	296 350 €	265 847 €
Capital	746 253	955 099	984 170	1 006 661 €	1 030 011 €	1 145 772 €	1 170 769 €
Emprunts levés	1 692 419	0	0	0 €	3 000 000 €	0 €	0 €
Encours de dette (au 01/01)	15 942 440 €	16 959 452 €	16 004 353 €	14 979 365 €	13 971 102 €	15 983 511 €	14 837 738 €
Annuité / hab	37,31%	45,93%	45,25%	45,46%	46,26%	46,93%	47,62%
Annuité / RRF	3,58%	4,37%	4,15%	4,46%	4,23%		
Epargne brute/Encours de la dette (en année)	6,88	6,85	7,99	11,46			

L'annuité de la dette augmente de 147 582 € entre 2018 et 2019. Cette variation s'explique par la souscription d'un nouvel emprunt de 3 000 000 € en 2018.

La Ville bénéficie toujours de taux d'intérêts particulièrement faibles, limitant ainsi ses charges financières et l'impact sur ses dépenses de fonctionnement.

Quant au capital de la dette, son niveau de remboursement permet à la Commune d'absorber ce nouvel emprunt en moins de 3 ans.

#### Une ville peu endettée comparativement aux autres communes

En €/hab en 2017	Lambersart	Moyenne de la Strate	Lille	Croix	Marcq en Baroeul	Marquette lez Lille	Saint André lez Lille	Wambrechies
Encours de la dette au 31/12/N	494 €	1 063 €	1 667 €	966 €	0 €	727 €	733 €	556 €
Annuité de la dette	45 €	135 €	183 €	115 €	5 €	91 €	203 €	131 €

Lambersart reste toujours moins endettée que les communes de la moyenne de la strate et la majorité des communes du secteur.

## 2.4 ) Une politique d'investissement volontariste au profit des lambersartois

La Ville de Lambersart souhaite poursuivre en 2019 son programme d'investissement ambitieux.

### 2.4.1 - Des dépenses d'investissement

Dépenses engagées	Budget 2019
Reports	343 301,51
Mesures conservatoires	675 500
AP - NADAUD ECOLE PASTEUR	2 938 519
AP - ACCESSIBILITE	779 819
AP - CENTRE BOURG	350 000
AP - CITE FAMILIALE	259 000

Parmi les dépenses d'investissements 2019, on note 343 301.51 € de reports liés à des engagements réalisés en 2018. A cela s'ajoutent 675 500 € de mesures conservatoires votées en décembre 2018 dont la reconstruction du skate-park, qui annonce l'opération d'aménagement global du site Lidl Bonte. Il permettra aux fans de glisse urbaine d'exercer leur passion sur un site adapté à leur évolution et totalement sécurisé.

La Ville devra en outre s'acquitter du solde des dépenses de la reconstruction de l'école Pasteur à hauteur d'environ 2 938 519.08 €. La réalisation d'une nouvelle Ecole Pasteur moderne et totalement connectée offrira un espace dédié à l'apprentissage des jeunes lambersartois.

L'année 2019 marquera également la fin des travaux d'enfouissement des réseaux de la Cité Familiale pour 259 000 €.

De plus, la Ville poursuivra les travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments pour un montant de 779 819 €. Ce projet pluriannuel s'inscrit dans la volonté de la Ville de permettre l'accès de tous aux équipements et services publics.

Enfin le projet de revitalisation du Centre Bourg sera le grand programme d'aménagement des deux prochaines années. La consultation réalisée en 2018 sur le territoire de la Ville s'est avérée être une grande réussite, garantissant l'adéquation de ce projet aux désirs des habitants.

Cette opération réalisée en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille démarrera au second trimestre 2019. Le coût 2019 pour la Ville sera de 350 000 €, principalement des dépenses d'éclairage public.

Les travaux d'aménagement du Castel Saint Gerard, de la rue Louis Braille ainsi que le remplacement des terrains de football et de hockey sont en cours de finalisation et devraient aboutir prochainement à des réalisations concrètes.

Au regard des recours portés sur la vente de la parcelle du site Guy Lefort, une provision égale au prix de cession sera inscrite au budget 2019. Cette réserve reporte la réalisation de nouveaux travaux pour la Ville, et plus particulièrement la rénovation du complexe sportif Guy Lefort.

#### 2.4.2 - Le financement des investissements

<b>Estimation des recettes</b>	<b>Budget 2019</b>
Reports	<b>452 769,45</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>A définir</b>
Résultat d'investissement reporté n-1	<b>A définir</b>
Virement de la section de <i>fonctionnement</i>	<b>1 165 722,22 + autofinancement</b>
FCTVA n-1	<b>785 000,00</b>
TLE	<b>20 000,00</b>
Amortissements	<b>674 914,44</b>
Cessions	<b>142 000,00</b>
Remboursement des avances	<b>50 000,00</b>

Pour financer ses dépenses d'investissement, la Ville dispose de différentes recettes.

En premier lieu 452 769.45 € liés aux soldes des subventions acquises par la Ville ces dernières années ainsi que 785 000 € de FCTVA issus de ses investissements 2018.

Lambersart peut également compter sur ses excédents de fonctionnement capitalisés ainsi que sur son excédent reporté, issus de sa bonne gestion, dont le chiffre définitif sera acté lors de la clôture du Compte Administratif 2018.

De plus la Ville poursuivra des efforts sur sa section de fonctionnement afin d'abonder son autofinancement.

La Commune s'intègre également dans une recherche active de subvention afin de limiter le reste à charge de la Ville.

Une recette de cession issue de la vente du terrain Izidom est espérée en 2019 pour 142 000 €.

Enfin, diverses recettes viennent compléter le financement des investissements comme les amortissements pour 674 914 € ainsi que la Taxe Locale d'Équipement reversée en partie par la MEL pour 20 000 €.